



CAPD du 20-01-2023 - Déclaration liminaire

Madame la Directrice Académique, Mmes et Messieurs les membres de la CAPD,

Voilà qui nous fait un peu bizarre... En effet, alors que cela constituait il y a encore peu un des brins essentiels de l'ADN de notre action syndicale, siéger en CAPD est devenu quelque chose d'exotique. C'est bien malheureux, mais nous y reviendrons.

Tout d'abord, félicitons-nous de constater que cette instance existe encore, et que malgré tous les obstacles qui lui ont été mis, la profession a encore montré son attachement au paritarisme avec une participation nationale d'environ 48 %. Dans notre département comme nationalement, les enseignant·es du premier degré ont largement confirmé leur choix de la FSU-SNUipp comme premier syndicat et nous nous en félicitons.

Pourtant, entre la réduction de compétences de nos instances paritaires, la reconduction du vote à distance, la période de vote réduite, la solution de vote d'une complexité toujours plus grande, inversement proportionnelle à sa fiabilité, et donc les bugs incessants, il y avait fort à parier que l'abstention soit bien plus fortement marquée.

Si cela n'a pas été le cas, un élément d'analyse s'impose : une part importante de la profession identifie toujours les organisations syndicales comme étant en capacité d'œuvrer vers un mieux pour la profession. Et en la matière, les sujets ne manquent pas. Passons-en quelques-uns en revue :

Tout d'abord, nous nous devons de nous féliciter devant l'impressionnante mobilisation qui a réuni hier jeudi 19 janvier deux millions de personnes dans les rues de France pour protester contre l'injuste contre-réforme des retraites qui voudrait voir les salarié·es de France travailler toujours plus longtemps, soit disant pour sauver un système socialement juste, mais en réalité pour épargner aux plus riches et aux grandes entreprises le devoir qu'ils auraient de contribuer justement à la solidarité nationale. Cette journée de mobilisation ne suffira certainement pas à faire reculer le gouvernement, alors nous pouvons d'ores et déjà annoncer que forte de ce premier élan, la mobilisation continuera, et la FSU y prendra toute sa part.

Mais en nous recentrant davantage sur notre champ professionnel, la maltraitance dépasse le seul cadre de la question des retraites. Dans le but de ne pas prolonger plus que de raison cette déclaration liminaire, nous ne ferons qu'évoquer rapidement la question salariale puisque les différents rapports de la DEPP l'ont montré : les enseignant·es de France sont celles et ceux qui travaillent le plus grand nombre d'heures face à élèves, face aux classes les plus chargées et pour un salaire parmi les plus bas des pays comparables.

Mais en termes de conditions de travail, si certain·es ont entretenu l'espoir que le changement de ministre allait permettre un changement de méthode, force est de constater qu'il n'en est rien. A l'instar de son prédécesseur, le ministre N'Diaye compte toujours plus contrôler les pratiques enseignantes, les brider de manière prescriptive et dans un sens qui a largement prouvé son inefficacité. Une preuve en est, par exemple, le chapelet des quatre notes de service publiées le 12 janvier dernier. Après la focalisation toute (?) blanquérienne sur les GS-CP-CE1, ce sont désormais les CM1-CM2-6e qui font l'objet de l'attention du ministre, mais avec une même obsession : resserrement sur ce que ces messieurs et mesdames considèrent comme les fondamentaux, avec une négation toujours plus grande de la professionnalité des enseignant·es et la limitation de leur liberté pédagogique. Voyons le quotidien d'un élève de CM selon ces circulaires : deux heures de lecture et d'écriture, une dictée, lecture à voix haute, calcul mental ... Et le rôle des enseignant·es dans tout ça ? Tenir le chronomètre et noter des scores. Mais la maternelle n'a pas été oubliée puisque ces notes mentionnent aussi les enseignements dans l'école première. Mais bizarrement, seuls deux des cinq domaines d'enseignement sont mentionnés : le langage et les mathématiques. Objectif à peine déguisé : préparer dès le plus jeune âge au formatage des évaluations standardisées. La FSU-SNUipp s'oppose à ces méthodes et en fera part à la profession.

A ce stade, quelques rappels nous semblent utiles :

- Les pratiques systématiques telles que la dictée, la fluence, ... peuvent se montrer profitables. Elles font d'ailleurs déjà partie des pratiques de nombre d'équipes enseignantes. Mais si leur efficacité est démontrée sur les élèves en connivence avec la culture scolaire, c'est tout le contraire pour les élèves qui en sont le plus éloignés. La recherche montre au contraire que c'est par la production d'écrits variés et porteurs de sens, par les activités de compréhension en lecture, et par un univers culturel riche dans et autour de la classe que les élèves mobilisent leurs connaissances, font face à leurs difficultés et parviennent à les surmonter. Le ministère est donc en train de fabriquer un creusement supplémentaire des inégalités scolaires.
- Les dédoublements de GS-CP-CE1 en REP ont eu un effet sur les résultats des élèves. Mais cet effet est en deçà de ce que la recherche aurait attendu de l'effet mécanique lié à la simple réduction des effectifs. C'est donc que des facteurs empêchants ont bridé l'amélioration du niveau scolaire des élèves. Selon certains chercheurs, dont Roland Goigoux, c'est le recentrage sur le lire-écrire-compter mécanique et la confiscation de la liberté pédagogique des enseignant·es qui a accompagné la mise en place de ces dispositifs qui est à remettre en cause.

Non contents de fabriquer de l'inégalité scolaire, le ministre avait à disposition une opportunité de changer la tendance à peu de frais. Il aurait pu en effet profiter de la baisse démographique pour à moyens constants ou presque reconstituer des RASED complets partout, permettre une inclusion de meilleure qualité, abonder les brigades de remplacement, restaurer les PDMQC. Et puis, soyons fous, mieux former et mieux rémunérer les enseignant·es. Cela aurait constitué le vrai choc d'attractivité dont le métier a besoin. Mais en lieu et place de ce plan ambitieux pour l'école, le choix est de supprimer 1177 postes à la rentrée scolaire. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler en CSA-SD.

C'est tout ? Mais non !... La déclaration présidentielle sur le pacte enseignant obligeait le ministère à un exercice compliqué : trouver à des enseignant·es qui se sentent déjà débordé·es, qui d'après la DEPP travaillent en moyenne 43h par semaine et 34 jours sur leurs congés, des missions supplémentaires pour justifier une hypothétique et lamentable hausse de rémunération. Alors quel est le projet ? Délester les élèves de 6è de leur

temps de technologie pour leur imposer une heure de soutien de maths et de français assuré par des PE. Sur quel temps ? Pour quelle organisation concrète ? Ces basses considérations sont loin des préoccupations jupitériennes. Sa seigneurie décide, que cela soit écrit, et soit accompli. Et vous savez le pire dans tout ça ? Le pire est que les enseignant·es de France sont tellement paupérisé·es par des décennies de mauvais traitement que nous sommes certain·es que vous allez les trouver, ces enseignant·es qui voudront assurer ces heures pour quelques picajons de plus. Enfin... jusqu'à ce qu'ils explosent en vol !

Mais soyons-en sûr·es, tous ces éléments sur les souffrances enseignantes seront les préoccupations premières des équipes qui vont assurer les évaluations d'écoles. A moins que la priorité ne soit axée sur le respect des prescriptions ministérielles ? En tout cas, plus d'une équipe se passerait volontiers de la pression supplémentaire que représente ce dispositif, pour un gain collectif qui reste à démontrer. La FSU-SNUipp demande que soit plus clairement mis en avant par la DSDEN le caractère non-obligatoire de ces évaluations afin de permettre aux enseignant·es de ce centrer sur leur cœur de métier.

Voilà un portrait (volontairement partiel – nous aurions pu parler des évaluations standardisées, des conditions de vie et de travail des AESH, de l'état de la direction d'école, des 108h qui explosent, de la crise de recrutement, de la formation à l'état de peau de chagrin et j'en passe...) bien sombre de la situation de notre métier d'enseignant·es dans le premier degré. Et pourtant il nous semble assez fidèle à ce que les collègues nous font remonter. Dans ce contexte, les organisations syndicales que nous sommes ne peuvent que déplorer, une fois encore, les conséquences de la loi 2019-828 dite « loi de transformation de la Fonction Publique » qui a privé cette instance de la plupart de ces compétences qui lui permettaient d'assurer que transparence et équité étaient les maîtres mots des actes de gestion concernant la carrière des enseignant·es. Ce triste constat semble s'imposer à de nombreux niveaux puisque même Cécile Rilhac, de triste mémoire puisqu'ayant défendu l'idée d'imposer un rapport hiérarchique entre les directrices et directeurs d'école et leurs adjoint·es, a défendu l'idée que les compétences des CAPD leurs soient restaurées. En effet, dans le rapport de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée Nationale intitulé « Mission « flash » sur le recrutement, la mobilité et l'affectation des enseignants du premier degré » remis le 23 novembre dernier, elle arrive avec M. Rodrigo Arenas, son co-rapporteur à la conclusion suivante : « la participation des organisations syndicales aux opérations de mobilité, au travers des organismes paritaires, doit être renforcée. La suppression de la consultation des commissions administratives paritaires (CAP) par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est largement contestée et souvent présentée comme ayant opacifié les opérations de mobilité, entraînant une incompréhension et une défiance des personnels vis-à-vis de l'institution. Ces commissions permettaient pourtant, le plus souvent, non pas de remettre en cause mais d'expliquer les décisions prises. Elles permettaient également de répondre à un certain nombre de questions qui, aujourd'hui, font l'objet de recours, et donnaient aux pouvoirs publics la possibilité de bénéficier de l'expertise des élus du personnel. La participation de ces élus [...] est à restaurer impérativement, pour rétablir de la confiance dans le processus et renforcer la compréhension des décisions prises »

Chiche !